

AU PERMIS DE CONDUIRE

La Communauté de communes des 7 Vallées propose une aide financière au permis de conduire (permis B) et la conduite accompagnée pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Critères d'obtention de l'aide

- La date d'inscription dans une autoécole doit être effective à partir du 1^{er} janvier 2022. Les dossiers antérieurs à l'année 2022 ne sont pas pris en compte.
- Le jeune doit résider sur le Territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées à la date de la demande :



- Le jeune doit effectuer une semaine citoyenne de 35h ou 35h réparties sur plusieurs jours de l'année dans le cadre des actions portées par le CIAS de la Communauté de de Communes des 7 Vallées et ses partenaires.

Le montant de l'aide

-L'aide de la Communauté de Communes des 7 Vallées est de **200€**.

Conditions de versement de l'aide

-L'aide est versée à réception de l'attestation de l'activité citoyenne de 35h.

1. Compléter le formulaire de demande
2. Joindre :
 - Un justificatif de domicile (facture, attestation des parents)
 - Une photocopie de la Carte d'Identité du jeune.
 - Le dossier d'inscription dans une auto-école.
 - L'attestation citoyenne de 35h validée par le référent jeunesse du CIAS
 - Un relevé d'identité bancaire au nom du jeune.

Le dossier doit être retourné complet par mail à jeunesse@7vallees.fr